



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/01-1.4/ 45 /2024

DECISION

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20240910-DEC45-2024-AR
Date de télétransmission : 10/09/2024
Date de réception préfecture : 10/09/2024

OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN BALAYEUSE NEW 500

EUROPE SERVICE
PARC D'ACTIVITES DE TRONQUIEERES
AVENUE DU GARRIC
15000 AURILLAC

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que la société Europe Service - Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac - accepte le contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT NEW 500,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société Europe Service - Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac, un contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT NEW 500,

Article 2 : D'accepter ce contrat à partir du 28 août 2024 pour 3 visites par an, toutes les 300 heures d'utilisation,

Article 3 : De régler le montant de 4 825,00 € HT soit 5 790,00 € TTC,

Article 4 : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6156, fonction 845,

Article 5 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le contrat à la société Europe Service.

Fait à Lillebonne, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Christine DÉCHAMPS



VILLE DE LILLEBONNE